

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVANT
DU 19 JUIN 2025**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauvant, dûment convoqués le 13 juin 2025, se sont réunis le **19 juin 2025 à 18 heures 30 minutes**, à la salle du Conseil de Saint-Sauvant, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc AUDOUIN, Maire, pour délibérer sur les affaires nécessaires à l'ordre du jour, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents: Jean-Marc AUDOUIN, Eric BIGOT, Séverine LAIDET, Bruno LEBRETON, Alain MATHIEU, Jean-Philippe MERIGEAULT, Mauricette PETIT, Anne RAYNAUD, Alain SERIS

Absents : Catherine LEVEQUE (pouvoir à Jean-Marc AUDOUIN), François LORMEAU

Secrétaire de séance : Anne RAYNAUD

La séance est ouverte à 18h30

- 0 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025
- 1 - Délibération : Refonte du tableau de classement des voies communales
- 2 - Délibération : Acquisition des parcelles sis Les Turgères auprès de Saintes Grandes Rives, l'Agglo
- 3 - Délibération : Protection sociale complémentaire - risque santé
- 4 - Questions diverses

0° PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025 :
Adopté avec 9 Pour et 1 Abstention (A. SERIS)

1° REFONTE DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Les voies de l'ancienne nationale, au Pontreau et à la Grange, seraient à intégrer dans la voirie communale. Il serait nécessaire de revoir ce point avec le Syndicat de Voirie.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale approuvé par le Conseil Municipal en 2012.

Monsieur le Maire présente l'étude faite par le Syndicat Départemental de la Voirie, et précise que la refonte du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies. Ce tableau de classement ne modifie en aucun cas l'adressage cadastral ni aucune dénomination de voie, les voies communales indiquées dans le tableau s'intercalent dans les

voies existantes.

La longueur des voies communales deviendrait donc la suivante :

- - Voies communales à caractère de chemin : 24 916 m dont 8 246 m mitoyens (4 123 m pour Saint-Sauvant) soit 20 793 m
 - - Voies communales à caractère de rue : 3 094 m
- Soit un total chemins + rues de 23 887 m
- Voies communales à caractère de place : 4 275 m²

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la refonte du tableau de classement des voies communales,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et à le transmettre aux services concernés

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

2°- ACQUISITION DES PARCELLES LES TURGERES AUPRES DE SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO

Monsieur le Maire indique que l'Agglomération de Saintes est à la recherche d'un terrain d'1/2 hectare à l'est de l'agglomération pour y permettre le dépôt et le broyage des déchets verts.

Monsieur Alain SERIS s'interroge concernant le transfert de charge opéré à l'époque du Pays Buriaud avec l'Agglomération de Saintes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Saintes Grandes Rives l'Agglo propose à la commune d'acquérir les parcelles sis Les Turgères, cadastrées AB n° 76-77-78-79-80-81-118-392-393, d'une superficie totale de 28 008 m².

La cession est proposée à l'euro symbolique, les frais inhérents à la vente seront à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'achat des parcelles sis Les Turgères, cadastrées AB n° 76-77-78-79-80-81-118-392-393, pour un montant de 1.00 €, et les frais de Notaire afférents à cette vente
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- décide d'inscrire au Budget 2025 les crédits correspondants.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

3°- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE SANTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 11/02/2025,

Considérant que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1er janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - soit par la collectivité,
 - soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- de donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1er janvier 2026.
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue

de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :

- Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : XX € par agent (à compléter. Minimum : 15 euros).
- OU
- Versement d'un montant mensuel brut modulé dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale, selon la grille ci-après : A intégrer (Montant minimum : 15 euros).

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.

- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

4°- QUESTIONS DIVERSES

A) Gîtes maison flingou

Monsieur le Maire indique que la régie d'avances et de recettes , permettant de recevoir les montants des locations des gîtes Flingou notamment, a été modifiée par avenant afin de permettre l'inscription desdits gîtes sur les plateformes de locations (Airbnb, Booking, Abritel...)

B) Prolongation de contrat Sylvie PREVOT

Suite à la prolongation de l'arrêt maladie de Catherine DINAND, le contrat de Mme PREVOT a été prolongé jusqu'au 4 juillet 2025 inclus, sur le poste d'entretien des locaux communaux.

C) Ordures ménagères pour les locataires de la SEMIS, rue de l'Enfer

Monsieur le Maire explique que les bacs des ordures ménagères pour les locataires SEMIS, rue de l'Enfer, ont été réintégrées dans un local du bâtiment, empêchant ainsi les dépôts sauvages constatés régulièrement sur le parking. Les locataires ont été reçus à ce sujet, il leur a également été rappelé que le stationnement est interdit dans la rue longeant le bâtiment. Le point de collecte des ordures ménagères se situe désormais au carrefour de la rue de l'Enfer avec la rue de la Raison.

D) Nouveaux parkings sur la commune

Des travaux d'aménagement de parkings sur la commune sont en cours : le parking du cimetière sera effectif début juillet 2025, ainsi que le parking situé en face des Ateliers Municipaux, dans l'attente des prochaines pluies pour tasser le remblai. Par ailleurs, les travaux sur la charpente et la façade de l'Atelier Municipal aura lieu à l'automne.

E) Vente d'un fonds de commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil que le fonds de commerce du COSY BAR a été vendu à

Mme Julie MENARD.

F) Aménagement de la traversée du bourg

Des aménagements temporaires vont être installés Grande rue du Pont afin de faire ralentir les véhicules arrivant de Saint Césaire.

G) Concours « Ma commune, Mon paysage »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier de participation a été déposé pour le concours organisé par le Département de Charente-Maritime, afin de valoriser les démarches paysagères partagées par les communes, leur engagement en faveur du végétal et leur gestion environnementale responsable.

H) Manifestations sur la commune

Le weekend dernier, le concert Préludes organisé dans l'église a accueilli 180 personnes, et ce ne sont pas moins de 600 personnes qui ont déambulé dans les rues et jardins du village pour les « Rendez-vous aux Jardins » organisés par le FRASS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h04

Le Maire	Jean-Marc AUDOUIN	
Le secrétaire de séance	Anne RAYNAUD	

ANNEXE : TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES



SYNDICAT DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNE DE SAINT-SAUVANT

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Date de la mise à jour : Mars 2025
Date de Délibération :

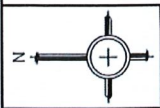
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME COMMUNE DE SAINT-SAUVANT										TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES											
										Voies communales à caractère de Chemin			Voies communales à caractère de Rue			Voies communales à caractère de Place			OBSERVATIONS		
										A			B			C					
N°	Appellation de la voie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, et du point d'extrémité.	Longueur (m)	Classement			Ancienne appellation	Longueur													
				Cat	N°	Date															
VOIES COMMUNALES à Caractère de Chemin																					
1	Chemin du Puynouveau	Part de la RD138 et aboutit en limite de commune avec Chaiers	103	A	28	07/12/2012	Chemin du Puynouveau	203	Moyen sur sa totalité avec la commune de Chaiers (longueur totale = 206m)												
2	Chemin de la Vallée	Part de la RD134 et aboutit à la RD138 en limite de commune de Saint-Césaire	205	A	29	07/12/2012	Chemin de la Vallée	420	Moyen sur sa totalité avec la commune de Saint-Césaire (longueur totale = 410m)												
3	Chemin des Prés	Part de la RD134 et aboutit au Chemin des Roches (VC 4)	220	A	12	07/12/2012	Chemin des Prés	220													
4	Chemin des Roches	Part du carrefour de la Grande Rue des Mottes (VC 8) avec le Chemin des Maines (VC 9) et aboutit à la limite de commune de Saint-Césaire	335	A	11	07/12/2012	Chemin des Roches	245													
5	Sentier de la Sablière	Part du Chemin des Roches (VC 4) et aboutit à la Route de chez Marceau (VC 6)	60	A	56	07/12/2012	Sentier de la Sablière	100													
6	Route de chez Marceau	Part du carrefour du Chemin des Maines (VC 9) avec le Sentier de la Sablière (VC 5) et aboutit en limite de commune avec Saint-Césaire	471	A	52	07/12/2012	Route de chez Marceau	550	Moyen sur 18m avec la commune de Saint-Césaire (longueur totale = 480m)												
7	Chemin de Chez Chabot	Part de la Route de chez Marceau (VC 6) et aboutit en limite de commune avec Saint-Césaire	185	A	53	07/12/2012	Chemin de Chez Chabot	185													
8	Grande Rue des Mottes	Part de la RD134 (Grande Rue du Pont) et aboutit au carrefour du Chemin des Roches (VC 4) avec le Chemin des Maines (VC 9)	610	A	10	07/12/2012	Grande Rue des Mottes	615													
9	Chemin des Maines	Part du Chemin de l'Espérance (VC 106) et aboutit au carrefour du Chemin des Roches (VC 4) avec la Grande Rue des Mottes (VC 8)	400	B	50	07/12/2012	Chemin des Maines	415													
10	Rue du Grand Canton des Hommes	Part du carrefour de la Rue du Grand Canton des Hommes (VC 109) avec le Chemin Boisé (VC 108) et aboutit en limite de commune avec Saint-Césaire	500	A	13	07/12/2012	Rue du Grand Canton des Hommes	477													
11	Chemin des Gâtines	Part de la Rue de l'Etang (VC 113) et aboutit à la sortie du lieu-dit "l'Etang"	100	A	18	07/12/2012	Chemin des Gâtines	100													
12	Chemin du Pas des Charrettes	Part de la RD233E2 et aboutit en limite de commune avec Saint-Césaire	332	A	19	07/12/2012	Chemin du Pas des Charrettes	330	Moyen sur 38m avec la commune de Saint-Césaire (longueur totale = 350m)												
13	Chemin de Font Vergne	Part de la RD233E2 et aboutit en limite de commune avec Saint-Césaire	198	A	20	07/12/2012	Chemin de Font Vergne	60	Moyen sur 84m avec la commune de Saint-Césaire (longueur totale = 240m)												
14	Chemin du Puits Doux	Part de la RD233E2 et aboutit en limite de commune avec Saint-Césaire	155	A	38	07/12/2012	Chemin du Puits Doux	155													
15	Chemin de la Salamandre	Part du Chemin du Puits Doux (VC 14) et aboutit au Chemin des Pervanches (VC 16).	53	A	39	07/12/2012	Chemin de la Salamandre	53													
16	Chemin des Pervanches	Part de la RD233E2 et aboutit en limite de commune avec Saint-Césaire	180	A	21	07/12/2012	Chemin des Pervanches	180													
17	Chemin du Pidou	Part de la RD233E2 et boucle sur elle-même, autour du centre "le Pidou"	163	-	-	-	aucune	-													
18	Chaussée des Romains	Part de la RD233E2 et aboutit au Perchaud des Chails (VC 19), en limite de commune de Saint-Césaire et Chérac	603	A	31	07/12/2012	Chaussée des Romains	560	Moyen sur 550m avec la commune Saint-Césaire (longueur totale = 878m)												
19	Le Perchaud des Chails	Part du carrefour de la RD233E2 avec le Chemin des Perchauds (VC 20) et aboutit à la Chaussée des Romains (VC 18), en limite de commune de Saint-Césaire et Chérac	194	A	32	07/12/2012	Route des Perchauds	507	Moyen sur sa totalité avec la commune de Chérac (longueur totale = 388m)												
Mise à jour : Mars 2025			5 067	m					page 1 sur 7												

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES									
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME COMMUNE DE SAINT-SAUVANT					SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES				
N°	Appellation de la voie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, et du point d' extrémité.	Longueur (m)	Rappel des anciens Chemins			Ancienne appellation	Longueur	OBSERVATIONS
				Cat	Classement	Date			
VOIES COMMUNALES à Caractère de Chemin									
38	Route de Croix Echelle	Part de la Grande Rue du Pont (RD 134) et aboutit au Chemin de la Croix Echelle (VC 37), en limite de commune de Chaniers	495	B	9	07/12/2012	Route de Croix Echelle	505	
39	Chemin des Orchidées	Part du Chemin de la Faye (VC 40), longe la RN141 et aboutit à la fin du revêtement	1137	A	8	07/12/2012	Chemin des Orchidées	1100	
40	Chemin de la Faye	Part du Chemin des Orchidées (VC 39) et aboutit au carrefour du Chemin de la Foy (VC 42) avec le Chemin du Bois Soquet (VC 43)	830	A	35	07/12/2012	Chemin de la Faye	977	Mitoyen sur 340m avec la commune de Dompierre-sur-Charente (longueur totale = 1000m)
41	Rue Bernard Palissy	Part du Chemin de la Faye (VC 40) et aboutit en limite de commune avec Dompierre-sur-Charente	13	A	57	07/12/2012	Rue Bernard Palissy	40	Mitoyen sur sa totalité avec la commune de Dompierre-sur-Charente (longueur total = 26m)
42	Chemin de la Foy	Part du Chemin des Orchidées (VC 39) et aboutit au carrefour du Chemin de la Faye (VC 40) avec le Chemin du Bois Soquet (VC 43)	790	A	4	07/12/2012	Chemin de la Foy	795	
43	Chemin du Bois Soquet	Part du carrefour du Chemin de la Faye (VC 40) avec le Chemin de la Foy (VC 42) et aboutit à la Rue Emile Combes (VC 45)	450	A	30	07/12/2012	Chemin du Bois Soquet	900	Mitoyen sur sa totalité avec la commune de Dompierre-sur-Charente (longueur total = 900m)
44	Chemin du Lavoir	Part du Chemin des Orchidées (VC 39) et aboutit à la Rue Emile Combes (VC 45)	1230	A	26	07/12/2012	Chemin du Lavoir	335	
45	Rue Emile Combes	Part de la RN141 et aboutit au Chemin du Bois Soquet (VC 43), en limite commune de Dompierre-sur-Charente	553	A	27	07/12/2012	Rue Emile Combes	1025	Mitoyen sur 926m avec la commune de Dompierre-sur-Charente (longueur total = 1016m)
Sous Total Page 3 VC à caractère de CHEMIN			5 498	m					
Total VC à caractère de CHEMIN			20 793	m					
Mise à jour : Mars 2025									
									page 3 sur 7

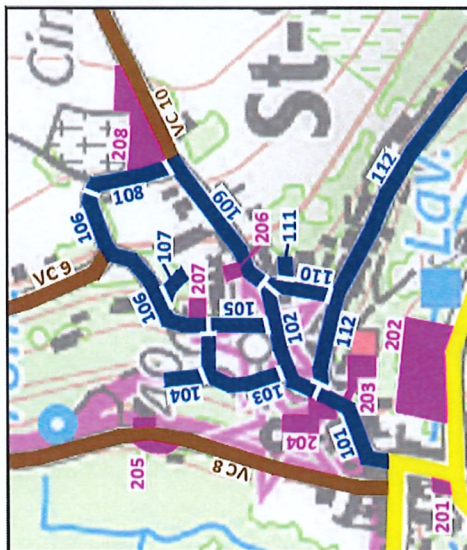
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME COMMUNE DE SAINT-SAUVANT										TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES									
										Voies communales à caractère de Chemin			Voies communales à caractère de Rue			Voies communales à caractère de Place			
										A			B			C			
N°	Appellation de la voie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repère, et du point d'extrémité.	Longueur (m)	Classement			Ancienne appellation	Longueur (m)	OBSERVATIONS										
				Cat	N°	Date													
										Rappel des anciens Chemins									
VOIES COMMUNALES à Caractère de Rue																			
101	Rue du Marché	Part du carrefour de la Rue de la Raison (VC 102) avec la Rue des Francs Garçons (VC 112) et aboutit à la Grande Rue du Port (RD 134)	90	B	42	07/12/2012	Rue du Marché	100											
102	Rue de la Raison	Part du carrefour de la Rue du Grand Canton des Hommes (VC 109) avec la Rue de l'Echelle (VC 110) et aboutit au carrefour de la Rue du Marché (VC 101) avec la Rue des Francs Garçons (VC 112)	95	B	41	07/12/2012	Rue de la Raison	100											
103	Rue du Paradis	Part de la Rue de la Raison (VC 102) et aboutit au carrefour de la Rue d'Enfer (VC 105) avec le Chemin de l'Espérance (VC 106)	78	B	43	07/12/2012	Rue du Paradis	78											
104	Rue de la Fontaine Bénite	Part de la Rue du Paradis (VC 103) et aboutit à la fin du revêtement	33	B	45	07/12/2012	Rue de la Fontaine Bénite	30											
105	Rue d'Enfer	Part de la Rue de la Raison (VC 102) et aboutit au carrefour de la Rue du Paradis (VC 103) avec le Chemin de l'Espérance (VC 106)	50	B	44	07/12/2012	Rue de l'Enfer	50											
106	Chemin de l'Espérance	Part du Chemin Boisé (VC 108) et aboutit au carrefour de la Rue du Paradis (VC 103) avec la Rue d'Enfer (VC 106)	160	B	15	07/12/2012	Chemin de l'Espérance	122											
107	Sentier des Jardins	Part du Chemin de l'Espérance (VC 106) et aboutit à la fin du revêtement	25	-	-	-	aucune	-											
108	Chemin Boisé	Part de la Rue du Grand Canton des Hommes (VC 10-VC 109) et aboutit au Chemin de l'Espérance (VC 106)	62	B	14	07/12/2012	Chemin Boisé	62											
109	Rue du Grand Canton des Hommes	Part du carrefour de la Rue de la Raison (VC 102) avec la Rue de l'Echelle (VC 110) et aboutit au carrefour du Chemin Boisé (VC 108) avec la Rue du Grand Canton des Hommes (VC 10)	115	B	13	07/12/2012	Rue du Grand Canton des Hommes	133											
110	Rue de l'Echelle	Part de la Rue des Francs Garçons (VC 112) et aboutit au carrefour de la Rue de la Raison (VC 102) avec la Rue du Grand Canton des Hommes (VC 109)	53	B	46	07/12/2012	Rue de l'Echelle	53											
111	Impasse de l'Echelle	Part de la Rue de l'Echelle (VC 110) et aboutit en impasse	16	B	47	07/12/2012	Impasse de l'Echelle	16											
112	Rue des Francs Garçons	Part du carrefour de la Rue du Marché (VC 101) avec la Rue de la Raison (VC 102) et aboutit à la Rue de l'Etang (VC 113)	270	B	16	07/12/2012	Rue des Francs Garçons	270											
113	Rue de l'Etang	Part du carrefour de la RD233E2 avec le Chemin de Ribonnet (VC 33) et aboutit à la Rue des Francs Garçons (VC 112)	360	B	17	07/12/2012	Rue de l'Etang	370											
114	Chemin de la Borderie	Part de la Route de Chevessac (RD 134) et aboutit au carrefour du Chemin Achille Aubert (VC 115) avec le Chemin de la Croix des Ajoncs (VC 23)	545	B	54	07/12/2012	Chemin de la Borderie	545											
115	Chemin Achille Aubert	Part du carrefour de la Route de Chevessac (RD 134) avec le Chemin du Petit Pont (VC 116) et aboutit au carrefour du Chemin de la Borderie (VC 114) avec le Chemin de la Croix des Ajoncs (VC 23)	505	B	25	07/12/2012	Chemin Achille Aubert	515											
116	Chemin du Petit Pont	Part du carrefour de la Route de Chevessac (RD 134) avec le Chemin Achille Aubert (VC 115) et aboutit au carrefour de la Rue du Treuil Pineaud (VC 117) avec le Chemin de la Croix Echelle (VC 37)	130	B	2	07/12/2012	Chemin du Petit Pont	135											
117	Rue du Treuil Pineaud	Part de la Grande Rue du Port (RD 134) et aboutit au carrefour du Chemin du Petit Pont (VC 116) avec le Chemin de la Croix Echelle (VC 37)	420	B	3	07/12/2012	Rue du Treuil Pineaud	425											
Mise à jour : Mars 2025			Sous Total Page 1 VC à caractère de RUE			m			3007		page 4 sur 7								

[illegible]

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME COMMUNE DE SAINT-SAUVANT				TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES									
				A		Voies communales à caractère de Chemin						OBSERVATIONS	
				B		Voies communales à caractère de Rue							
				C		Voies communales à caractère de Place							
N°	Appellation de la voie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repère, et du point d'extrémité.	Surface (m2)	Rappel des anciennes Places						Surface (m2)			
				Classement			Ancienne appellation						
				Cat	N°	Date							
VOIES COMMUNALES à Caractère de Place													
201	Place du 19 mars 1962	Place située au carrefour de la RD134 avec la RD233E2, au niveau du monument aux morts	195	-	-	-	-	-	aucune	-			
202	Place Gilberte Bouquet	Place située le long de la RD233E2	1 250	-	-	-	-	-	aucune	-			
203	Place de la Mairie	Place située long de la Rue du Marché (VC 101), au niveau de la mairie	300	-	-	-	-	-	aucune	-			
204	Place du Marché	Place située au carrefour de la Rue du Marché (VC 101) avec la Rue de la Raison (VC 102) et la Rue des Francs Garçons (VC 112)	540	C	48	07/12/2012	Place du Marché			500			
205	Place des Mottes	Place située le long de la Grande Rue des Mottes (VC 8), au niveau des services techniques	650	-	-	-	-	-	aucune	-			
206	Place du Petit Canton	Place située long de la Rue du Grand Canton des Hommes (VC 109)	120	C	49	07/12/2012	Place du Petit Canton			120			
207	Place des Jardins	Place située au carrefour du Chemin de l'Espérance (VC 106) avec le Sentier des Jardins (VC 107)	250	-	-	-	-	-	aucune	-			
208	Place du Grand Canton	Place située au carrefour de la Rue du Grand Canton Hommes (VC 10-109) avec le Chemin Boisé (VC 108), au niveau du cimetière	970	-	-	-	-	-	aucune	-			
Récapitulatif													
		TOTAL VC à caractère de CHEMINS	20 793	m	dont 8 246 mètres mitoyens								
		TOTAL VC à caractère de RUES	3 094	m									
		TOTAL VC	23 887	m									
		TOTAL VC à caractères de PLACES	4 275	m²									



Commune de Saint-Sauvant Cartographie des voies communales Hors d'échelle



LEGENDE

- Voies communales à caractère de Rue
- Voies communales à caractère de Chemin
- Voies communales à caractère de Place
- Routes départementales
- Routes nationales
- Limites de communes

Dompiere-sur-Charente